

Tendances et perspectives
70^e séance du Comité du bois de la CEE
Du 16 au 19 octobre 2012

Préparé par :

Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

Septembre 2012

CANADA

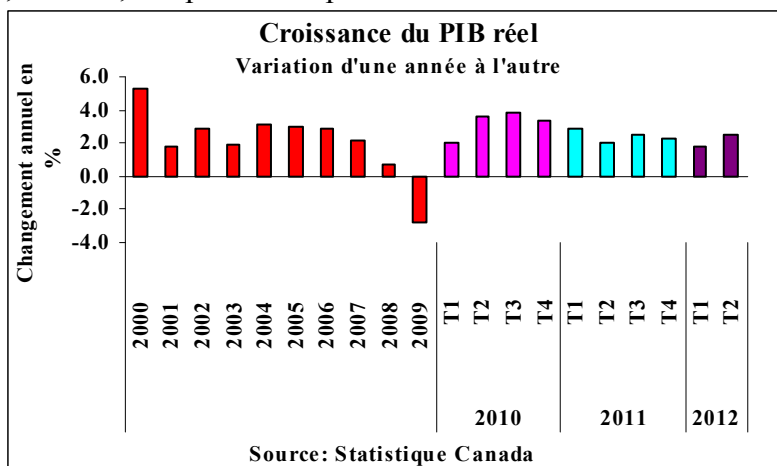
I. Contexte économique

Conditions économiques générales

L'économie canadienne a crû de 1,8 % et 2,5 % pendant le premier et le deuxième trimestres de 2012, respectivement. On

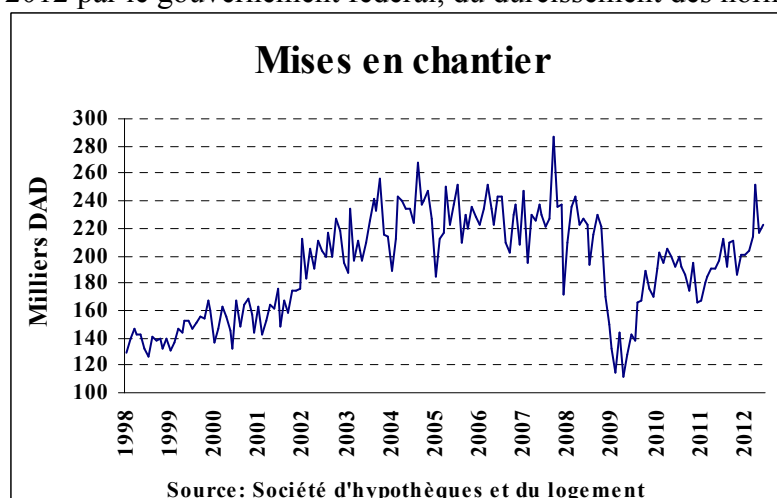
prévoit une croissance modeste pour le reste de l'année 2012 en raison des faibles niveaux de demande prévus de la part des États-Unis et de l'Europe. À l'échelle nationale, les entreprises restent prudentes quant à l'augmentation de leur production, tandis que les ménages demeurent accablés par un taux d'endettement élevé. Les taux de chômage

nationaux sont stables (environ 7 %), mais l'endettement des ménages bat des records (il représentait 150 % du revenu personnel disponible en 2011), ce qui donne à penser que les consommateurs limiteront leurs achats afin de réduire leur crédit personnel et les niveaux d'obligation découlant de leur hypothèque résidentielle.



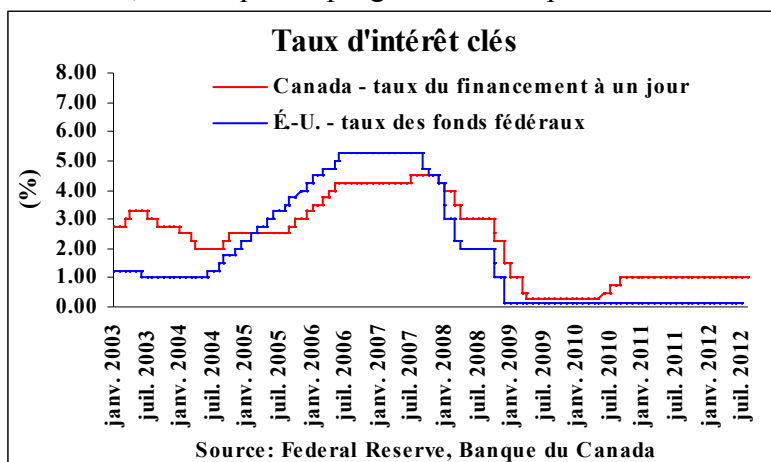
Au cours de la première moitié de 2012, le nombre de mises en chantier au Canada a augmenté de 18,4 % comparativement à la même période en 2011. On prévoit toutefois que ce chiffre va baisser après l'annonce, à la mi-2012 par le gouvernement fédéral, du durcissement des normes

d'admissibilité aux prêts hypothécaires. Ces mesures comprennent une diminution des périodes maximales d'amortissement, qui sont passées de 30 à 25 ans. Les prix des logements ont déjà pratiquement atteint des niveaux sans précédent et, même s'ils sont relativement stables depuis juin 2011, les ventes ne devraient pas augmenter de façon notable compte tenu de la conjoncture.

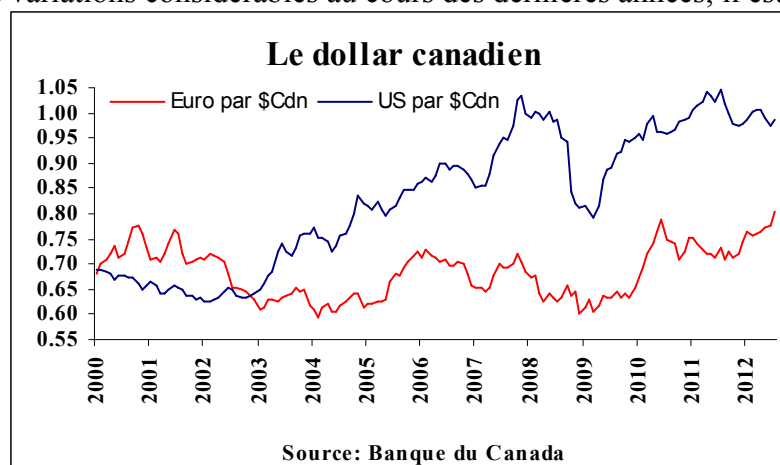


De décembre 2007 à mars 2009, la Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement à un jour (TCFJ), alors que l'économie du pays perdait de sa vigueur au début du ralentissement

économique mondial. Le taux est passé de 4,5 % en décembre 2007 à 0,5 % en mars 2009, puis a été maintenu à ce niveau jusqu'à la mi-2010; la Banque l'a progressivement porté à 1 % et ne l'a pas modifié depuis. Étant donné que les pressions inflationnistes marquant l'économie canadienne devraient s'atténuer, en raison de l'atténuation des pressions économiques générales (aux États-Unis, en Europe et en Chine) et d'une croissance économique nationale modérée, la Banque du Canada a réaffirmé sa décision de maintenir le TCFJ à 1 % pendant l'été 2012 avant de le réévaluer en septembre. En raison du degré d'interdépendance entre les deux économies, l'évolution du TCFJ dépend du Federal Funds Target Rate (FFTR) américain, qui a connu une évolution similaire en 2008. Depuis, le FFTR est resté stable. En août 2012, la Réserve fédérale américaine a annoncé son intention de conserver les fourchettes cibles pour le taux des fonds fédéraux (entre 0 et 0,25 %), et prévoit actuellement que la conjoncture – faible taux d'utilisation des ressources et perspectives peu encourageantes pour l'inflation à moyen terme – devraient garantir des taux exceptionnellement bas pour les fonds fédéraux au moins jusqu'à la fin de l'année 2014.

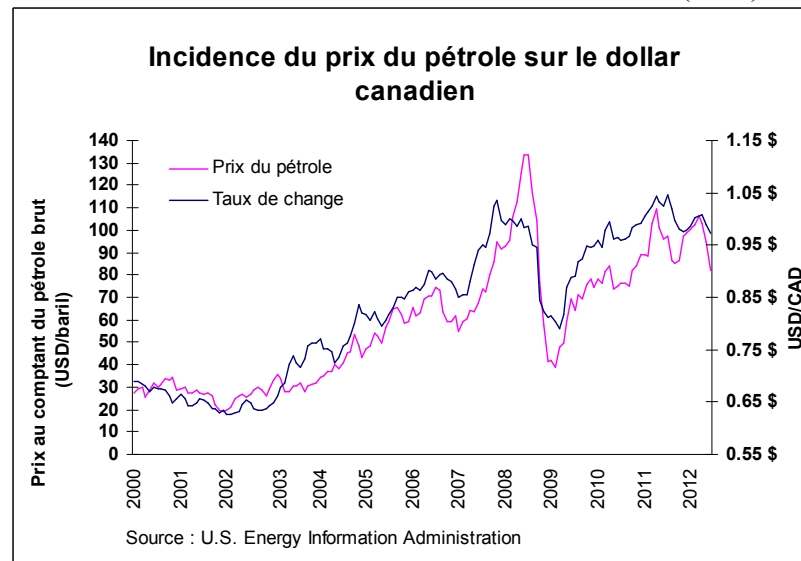


Le dollar canadien a montré des variations considérables au cours des dernières années; il est passé d'un sommet mensuel de 1,04 \$ US en novembre 2007, à un creux de 0,79 \$ US en mars 2009. Le dollar canadien a rebondi par la suite pour atteindre un sommet mensuel historique de 1,05 \$ US en juillet 2011. Au cours des huit premiers mois de 2012, le dollar canadien équivalait à 1 \$ US (parité) en moyenne; il a ensuite affiché une valeur maximale de 1,01 \$ US et une valeur minimale de 0,97 \$ US en juin 2012.



Le dollar s'est également bien comporté par rapport à l'euro; il a atteint une valeur quotidienne historique de 0,80 € en juillet 2012. En raison de l'incertitude financière qui règne en Europe et aux États-Unis, un nombre croissant d'investisseurs cherchent des perspectives d'investissement dans des pays qui présentent un faible risque économique (comme le Canada). Cela pourrait faire augmenter au-delà des taux habituels la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies de réserves traditionnelles.

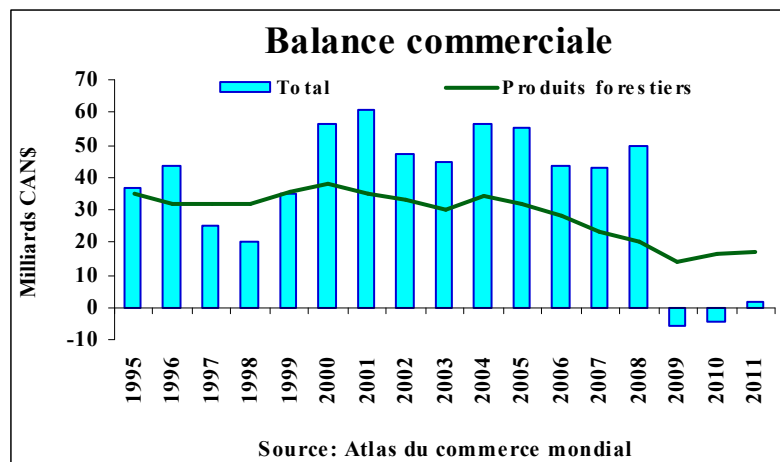
La fluctuation des prix des exportations de marchandises canadiennes (p. ex. le pétrole brut) explique également les fluctuations du dollar canadien. Le West Texas Intermediate (WTI) est un important point de repère pour le pétrole brut de l'Amérique du Nord. Le prix du WTI a beaucoup augmenté depuis 2000, atteignant un prix mensuel record de 133,88 \$ US en juin 2008 avant de tomber à 41,12 \$ US en décembre 2008. Le prix est remonté depuis, pour s'établir en moyenne à 94,87 \$ US le baril en 2011 et à 96,69 \$ US pendant les sept premiers mois de 2012. Pendant cette période, sa valeur la plus élevée a été de 109,53 \$ US et sa valeur la plus basse, de 82,30 \$ US en avril 2011 et en juin 2012, respectivement.



Après environ dix ans de stabilité (de 2000 à 2008), la balance commerciale du Canada a énormément chuté pendant la crise financière mondiale, et a affiché des valeurs négatives pour la première fois en 17 ans.

Cependant, pendant la période de relance, elle a retrouvé une valeur positive en 2011. La balance commerciale des produits forestiers du Canada a affiché le même modèle de stabilité, puis de déclin.

Toutefois, pendant plus de 17 ans, la balance commerciale des produits forestiers du Canada est restée positive grâce aux exportations nettes notables vers les États-Unis et, plus récemment, vers la Chine. En 2011, elle totalisait 9,1 milliards de dollars (G\$) avec les États-Unis et 3,3 G\$ avec la Chine, par rapport à 9,5 G\$ et 1,1 G\$ en 2009, respectivement.



Toutefois, pendant plus de 17 ans, la balance commerciale des produits forestiers du Canada est restée positive grâce aux exportations nettes notables vers les États-Unis et, plus récemment, vers la Chine.

En 2011, elle totalisait 9,1 milliards de dollars (G\$) avec les États-Unis et 3,3 G\$ avec la Chine, par rapport à 9,5 G\$ et 1,1 G\$ en 2009, respectivement.

II. Mesures stratégiques prises par le Canada qui influencent l'aménagement forestier et le commerce des produits forestiers

1. Engagement à l'égard d'un aménagement forestier durable

En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a publié le document *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*, qui présente une vision stratégique à long terme pour conserver et promouvoir des méthodes durables d'aménagement forestier au Canada. En cette période de transition pour les forêts et le secteur forestier du Canada, cette vision se concentre également sur deux domaines clés : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques.

Pour en savoir plus, consultez le document intitulé *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* sur le site Web du CCMF, à l'adresse www.ccfm.org.

2. Initiatives de compétitivité

Le gouvernement du Canada joue un rôle clé en ce qui concerne l'appui à la transformation du secteur forestier, grâce au soutien qu'il apporte aux activités d'innovation et de développement des marchés. Au cours des dernières années, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre afin d'assurer la viabilité du secteur forestier et aidé ses membres à développer de nouveaux produits et procédés, ainsi qu'à exploiter les nouveaux débouchés sur les marchés internationaux.

Le budget fédéral de 2012 alloue une somme de 105 millions de dollars (M\$) pour les exercices 2012-2013 et 2012-2014 à la transformation continue du secteur forestier dans les domaines de l'innovation et des marchés.

Innovation

Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour appuyer l'innovation et le développement des marchés dans le secteur forestier ont permis de préparer le terrain pour la transformation. En ce qui a trait à l'innovation, les principaux résultats incluaient la transformation du système d'innovation en foresterie du Canada afin de créer un centre national et intégré, baptisé FPInnovations. En 2007, le gouvernement fédéral a aidé à restructurer et à regrouper les trois instituts de recherche (Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), Forintek et Paprican) pour former FPInnovations, rattaché au Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB) de Ressources naturelles Canada (RNCAN). Par conséquent, FPInnovations est maintenant le partenariat public-privé le plus important au monde dans la recherche sur le secteur forestier.

La restructuration du système d'innovation en foresterie du Canada nécessite par ailleurs une meilleure intégration des efforts dans le milieu de la recherche universitaire. À cette fin, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), en collaboration avec RNCAN

et FPInnovations, a mis en œuvre l'Initiative du CRSNG en recherche et développement (R-D) dans le secteur forestier en 2008, un projet de 34 M\$ d'une durée de cinq ans ciblant les programmes de recherches pertinents sur le plan commercial qui permettront de créer de nouveaux marchés pour le secteur forestier canadien. L'objectif consiste à faire participer tous les chercheurs – et pas seulement ceux qui travaillent dans des disciplines traditionnellement liées au secteur forestier – afin de développer de nouveaux produits et de meilleurs processus de production qui profiteront au secteur forestier du Canada.

Le gouvernement du Canada et les provinces, en collaboration avec l'industrie, ont continué d'appuyer la recherche menée par FPInnovations dans le cadre de partenariats avec les grandes universités. En 2006, le gouvernement fédéral a lancé le Programme des technologies transformatrices (PTT). L'objectif de ce programme est de faire de la R-D préconcurrentielle et non exclusive dans le cadre d'une vision à plus long terme de l'élaboration et de l'adaptation des nouvelles technologies, en ciblant particulièrement quatre secteurs clés : les systèmes de construction de nouvelle génération, l'élaboration de bioproduits, la maximisation de la valeur intégrée et la mise en application des innovations.

L'exploitation de la cellulose nanocristalline par FPInnovations est un exemple des nouvelles technologies conçues dans le cadre du PTT. La cellulose nanocristalline crée de nouveaux débouchés pour les produits du secteur forestier. Elle est extraite de la fibre de bois et permet d'améliorer certains produits industriels existants comme les textiles, les papiers et des plastiques de meilleure qualité, ainsi que des revêtements spécialisés. La résistance de la cellulose nanocristalline et les avantages environnementaux qui en découlent permettent d'ouvrir de nouveaux marchés aux producteurs de bois canadiens. Certains intervenants du secteur des pâtes et papiers estiment que le marché potentiel pour la cellulose nanocristalline en Amérique du Nord représente plus d'un milliard de dollars. Le gouvernement fédéral, le Québec et l'industrie ont appuyé la construction d'une installation pilote de démonstration à l'usine de pâte et papier de Domtar à Windsor (Québec). Cette installation est la première de cette envergure au monde.

Parmi les exemples de réussites, notons : l'extraction de substances chimiques (lignine) de la liqueur noire pour produire des fibres de carbone (très utilisées pour les articles de sport, par exemple); le remplacement du noir de carbone dans les pneus; l'arrivée du bois lamellé-croisé (cross laminated timber (CLT)) comme nouveau produit pour panneaux de bois sur le marché nord-américain. On le CLT en croisant des panneaux de bois pour les assembler, afin de produire un panneau solide plus résistant que le bois classique. Cette méthode s'est également révélée avantageuse dans les domaines de la protection contre les incendies, de la transmission du bruit et de l'isolation thermique. Le CLT crée ainsi d'importants débouchés pour la grande quantité de bois qu'on utilise dans les immeubles résidentiels et commerciaux de hauteur moyenne. Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, RNCan a financé deux projets menés par l'Université de la Colombie-Britannique afin de montrer comment le CLT et d'autres produits ligneux novateurs peuvent être utilisés. La BioEnergy Research and Demonstration Facility et l'Earth Systems and Science Building (ESSB) sont les premiers projets de ce genre en Amérique du Nord qui ont mis en lumière l'utilisation commerciale du CLT. La construction des deux projets est terminée, et les deux installations devraient être occupées sous peu.

Enfin, le PTT vise à trouver les meilleures propositions pour les nouveaux produits et processus afin de rajeunir le secteur canadien des produits forestiers. À l'avenir, dans le cadre du programme, on continuera de chercher des moyens de combler les lacunes observées durant le cycle d'innovation, en appuyant la conception et l'adaptation de technologies nouvelles et avant-gardistes (p. ex. la conversion de la biomasse en bioénergie et la conception de nouveaux biomatériaux/biocomposites).

Dans le budget 2012, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement en matière d'innovation en injectant 66 M\$ sur deux ans dans le *Programme d'innovation forestière*, qui combine les activités du PTT et du CCFB, et les activités de transfert de technologie qui ciblent les petites et moyennes entreprises, auparavant menées dans le cadre du programme Valeur au bois.

Marchés

Dans le cadre du budget 2012, le gouvernement fédéral a également investi 39 M\$ sur deux ans pour appuyer la diversification des marchés du secteur forestier du Canada en créant le *Programme de développement des marchés*.

Programme de développement des marchés (PDM)

Le PDM a pour but de multiplier les ouvertures pour l'industrie forestière du Canada sur les marchés extérieurs et dans les secteurs de la construction non résidentielle et des immeubles de hauteur moyenne sur les marchés nord-américains. Le PDM combine les activités menées auparavant dans le cadre de trois programmes distincts liés au secteur forestier : le Programme canadien d'exportation des produits du bois (qui ciblait la diversification des exportations vers des marchés extérieurs), l'Initiative Le bois nord-américain d'abord (destinée à intensifier l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et d'immeubles de hauteur moyenne au Canada et aux États-Unis) et le Programme de promotion du leadership environnemental dans le secteur forestier (qui visait à mettre en évidence les avantages environnementaux des produits forestiers canadiens pour les acheteurs d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord).

Dans le cadre du PDM, le gouvernement fédéral finance des associations de producteurs forestiers afin d'appuyer la diversification des marchés et les activités d'expansion liées notamment aux éléments suivants : promotion de l'image de marque; démonstration des techniques canadiennes de construction des charpentes en bois; soutien technique visant à régler les problèmes d'accès au marché et de réglementation; assurance de la qualité et activités destinées à renforcer la réputation environnementale du secteur forestier en faisant la promotion de l'excellente feuille de route du Canada en matière d'aménagement forestier durable.

Programme d'écologisation des pâtes et papiers (PEPP)

Annoncé en juin 2009, le PEPP, d'une valeur d'un milliard de dollars, a pour objectif d'établir les fondements d'un avenir vert et durable pour le secteur canadien des pâtes et papiers, en appuyant l'innovation et les investissements écologiques axés sur l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable. Le financement de ce programme a pris fin le 31 mars 2012.

En octobre 2009, le PEPP a attribué à 24 entreprises productrices de pâtes et papiers des enveloppes budgétaires basées sur un crédit de 0,16 \$ le litre pour la liqueur noire produite par leurs usines canadiennes de janvier à mai 2009 (lorsque le plafond d'un milliard établi par le programme a été atteint). Les entreprises avaient jusqu'au 31 mars 2012 pour utiliser les crédits qui leur avaient été attribués pour financer des projets d'immobilisation approuvés susceptibles de générer des avantages mesurables sur le plan environnemental. Les projets admissibles comprenaient la modernisation des chaudières, l'installation de turbines et des investissements dans les moteurs et le matériel écoénergétiques.

Les 98 projets financés par le programme ont des répercussions positives directes sur le plan environnemental, économique et social sur les usines visées et les 38 collectivités du Canada qu'elles font vivre. Les projets ont notamment permis de préserver 14 000 emplois, d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer la consommation de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les projets du PEPP devraient permettre de générer une capacité de production de plus de 200 mégawatts d'électricité renouvelable, augmentant ainsi la quantité d'électricité verte à laquelle les Canadiens ont accès. Les améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique des usines devraient ensemble permettre d'économiser 8,5 millions de GJ d'énergie par année, soit une quantité suffisante pour chauffer 135 000 maisons de façon continue.

Les réalisations environnementales du programme sont allées largement au-delà des attentes initiales et ont eu un impact très positif sur la durabilité du secteur forestier canadien. Les améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et la substitution de combustibles fossiles par d'autres combustibles dans les processus des usines devraient réduire directement les émissions de GES des usines canadiennes de 543 000 t par an, soit plus de 10 % du total des émissions du secteur canadien des pâtes et papiers en 2009. Ces projets présentent d'autres avantages, parmi lesquels la diminution des émissions de dioxyde de soufre des usines de 5 000 t par an, qui représente une diminution totale du soufre de 725 t par an et des matières particulaires totales en suspension de 2 200 t par an.

Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF)

Lancé en août 2011, le programme ITIF permettra de multiplier les possibilités pour le secteur forestier canadien grâce à des investissements dans des technologies novatrices qui appuient une offre de produits plus diversifiée et de plus grande valeur dans le secteur forestier. Parmi ces produits, mentionnons la biomatériaux, les produits biochimiques et les produits de construction de nouvelle génération. À long terme, ces investissements amélioreront la viabilité économique et la durabilité environnementale du secteur forestier canadien, tout en assurant un avenir prospère à ce secteur, ainsi qu'aux collectivités qui en dépendent.

Ce programme de quatre ans d'une valeur de 100 M\$ a été annoncé dans le budget 2010. Le premier appel de propositions a été lancé au début de l'automne 2010, suivi par le deuxième et dernier appel de proposition en juillet 2011. Pour les deux appels de propositions, on a reçu 107 demandes représentant plus de 2 G\$ en coûts totaux de projets et nécessitant plus de 500 M\$

de financement pour les programmes, ce qui témoigne clairement de la forte demande d'innovation au sein du secteur.

À ce jour, on a financé en tout six projets de transformation de haut calibre au Canada, et l'on examine d'autres projets afin d'affecter le reste du financement du programme avant la date limite fixée au 31 mars 2014. Parmi les projets financés figure la mise en œuvre d'un projet de biométhanol qui permettra d'extraire et de purifier le méthanol provenant des effluents gazeux créés par le procédé kraft, à l'aide d'une technologie mise en application pour la première fois au monde. Un second projet consiste à installer un système basé sur le cycle de Rankine à caloporteur organique afin de capturer la chaleur résiduelle et de produire de l'électricité – il s'agit là du premier projet de ce type dans une usine canadienne de produits forestiers. Les deux projets devraient être reproduits par la suite dans le secteur.

3. Changements climatiques

On accorde de plus en plus d'attention aux répercussions des changements climatiques sur le secteur forestier du Canada et aux éventuelles stratégies d'adaptation. Dans le document du CCMF intitulé *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*, on pouvait lire ceci : « Il est clair que la prise en compte des changements climatiques et de la variabilité future du climat est requise dans tous les aspects de l'aménagement durable des forêts ». Également en 2008, les premiers ministres provinciaux et territoriaux, par le biais du Conseil de la fédération, ont demandé au groupe de travail du CCMF sur les changements climatiques (GTCC) de produire un travail concerté sur l'adaptation en foresterie. La phase 1 de cet effort multiprovincial, mise en œuvre 2010, a permis d'évaluer la vulnérabilité des espèces d'arbres et de définir des options de gestion axées sur l'adaptation (http://www.ccfm.org/pdf/TreeSpecies_web_f.pdf).

La phase 2 de l'initiative du GTCC ne visait pas que les arbres : on a étudié l'adaptation pour les forêts et le secteur forestier. Le GTCC avait pour objectif principal de concevoir et de faire connaître des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des synthèses des connaissances en matière d'adaptation, afin que les membres du secteur forestier puissent commencer à appliquer de nouvelles techniques d'aménagement durable qui tiennent compte des conditions des changements climatiques. Ces outils et ces techniques, conçus pour être utilisés simplement au quotidien dans la planification de l'aménagement forestier durable et les processus décisionnels, sont testés sur le terrain dans le cadre de plusieurs études de cas à l'échelle du pays. On les décrira dans une série spéciale de neuf rapports que le CCMF devrait publier en 2012 et en 2013. Le CCMF mène également de nombreuses activités d'échange du savoir avec les aménagistes forestiers afin d'accélérer la mise à jour et l'application de ces outils et de ces connaissances.

Reconnaissant que les entreprises et l'industrie n'ont pas suffisamment accès à des sources d'information fiables sur les effets des changements climatiques et les méthodes d'adaptation, le gouvernement fédéral a annoncé pour 2011 un budget qui appuierait financièrement neuf ministères chargés de travailler sur l'adaptation aux changements climatiques. RNCan a pour objectif principal d'améliorer la compétitivité dans un climat en constante évolution. Grâce à l'Initiative sur l'évolution des forêts, RNCan collabore avec les membres du secteur forestier pour recueillir, transférer et simplifier les renseignements, le savoir et les outils relatifs à

l'adaptation, et les intégrer à des politiques et pratiques d'aménagement forestier durable. Les membres du secteur forestier du Canada pourront ainsi minimiser les risques et maximiser les possibilités liées aux changements climatiques. Cette initiative prévoit trois produits livrables :

- 1) Un système de suivi qui fait état d'un ensemble d'indicateurs logiques et cohérents relatifs aux effets des changements climatiques sur les forêts et les systèmes d'aménagement forestier au Canada.
- 2) Une trousse d'outils d'adaptation regroupant des renseignements scientifiques utilisables pour la prise de décisions visant un aménagement forestier durable dans des conditions de changements climatiques, incluant un ensemble de produits du savoir comme des cartes, des guides, des prévisions climatiques, des systèmes d'aide à la décision, etc.
- 3) Une évaluation intégrée des conséquences des changements climatiques sur les forêts du Canada et le secteur forestier selon divers scénarios climatiques possibles. L'évaluation ciblera les principales questions stratégiques et inspirera directement les politiques et les investissements des secteurs public et privé.

De plus, un portail Web sur l'adaptation du Service canadien des forêts (SCF) donnera accès à l'éventail de renseignements pertinents et applicables fournis dans le cadre de l'Initiative sur l'évolution des forêts. Ce portail vise à devenir la principale source de renseignements sur l'adaptation des forêts au Canada.

Par ailleurs, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux continuent à promouvoir l'adaptation des activités d'aménagement forestier durable. Voici quelques exemples : le Forest Stewardship Action Plan for Climate Change Adaptation (2012-2017) de la Colombie-Britannique; le cadre d'adaptation aux changements climatiques (Climate Change Adaptation Framework) établi par le ministère de l'Exploitation durable des ressources de l'Alberta; le *Guide du praticien en matière d'adaptation (A Practitioners Guide to Climate Change Adaptation in Ontario's Ecosystems)* publié par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Dans plusieurs provinces et territoires, on évalue les vulnérabilités au niveau des unités d'aménagement des forêts et au niveau régional, afin d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques aux activités quotidiennes d'aménagement forestier durable. De plus, on a mis sur pied une communauté d'expertise sur l'adaptation forestière afin de faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées en matière d'adaptation entre les chercheurs, les décideurs et les aménagistes forestiers du Canada. (<http://www.ccadaptation.ca/>)

Les gouvernements fédéral et provinciaux poursuivent les analyses et les travaux de consultation exhaustifs nécessaires pour préparer une réglementation visant à limiter les émissions de GES qui pourraient inclure le carbone des forêts. Les gouvernements évaluent le potentiel d'atténuation du secteur forestier en ce qui concerne l'atteinte des objectifs en matière de changements climatiques.

Le gouvernement canadien continue de travailler vers l'atteinte de l'objectif du Canada consistant à réduire les émissions de GES de 17 % par rapport aux niveaux de 2005, et ce, d'ici 2020. Comme il l'a annoncé dans la déclaration du G8 en 2011, le Canada partage avec l'ensemble des pays l'objectif de réduction d'au moins 50 % les émissions mondiales d'ici 2050, et appuie l'objectif de réduction d'au moins 80 % des émissions de GES des pays industrialisés d'ici la même année.

Le gouvernement du Canada continue d'agir de manière constructive en vue de mettre en application les accords de Copenhague (2009), de Cancún (2010) et de Durban (2011). Il a notamment pris la décision d'achever, au plus tard en 2015, les négociations engagées en vertu de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* afin de parvenir à un accord général contraignant qui entrera en vigueur en 2020. En vertu de ces négociations, le Canada appuie une inclusion des forêts, des terres agricoles et d'autres terres axée sur la réduction des émissions anthropiques et sur une meilleure décarbonisation, qui incitera davantage de gens à pratiquer un aménagement durable des terres tout en tenant compte du contexte national.

En 2010, le Canada a appuyé un partenariat mondial volontaire visant la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (partenariat REDD+), ainsi que l'amélioration de l'aménagement forestier durable, qui vont dans le sens des priorités énoncées dans l'Accord de Copenhague. En 2011, le Canada a participé à une déclaration d'intention commune relative à REDD+ dans le bassin du Congo, qui promet un engagement de haut niveau entre les pays donateurs à l'égard de la hausse du financement et d'autres moyens de soutien visant à appuyer REDD+ dans le bassin du Congo. De plus, dans le cadre de l'engagement qu'il a pris de fournir sa juste part de financement pour un démarrage rapide en vertu de l'Accord de Copenhague, le Canada a investi une somme supplémentaire de 1,2 G\$ dans la gestion des changements climatiques pour la période allant de 2010 à 2012. Ce financement sert à appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques, en se concentrant sur trois domaines prioritaires : l'adaptation, l'énergie propre, ainsi que les forêts et l'agriculture. Sur le financement de 2010, on a utilisé 40 M\$ pour appuyer le Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) qui, à son tour, appuie le renforcement de la capacité du pays à gérer la déforestation et la dégradation des forêts. Les contributions du Canada aux activités du partenariat REDD+ dans le cadre de son financement pour un démarrage rapide en 2011-2012 comprennent 20 M\$ pour le Fonds forestier du bassin du Congo, 5 M\$ pour le Fonds pour le carbone du FPCF, 4,5 M\$ pour le Fonds pour le biocarbone plus de la Banque mondiale et 2 M\$ pour l'Initiative de partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Vous trouverez des détails à ce sujet à l'adresse suivante : www.changementsclimatiques.gc.ca

Le gouvernement du Canada adopte une approche sectorielle pour la réglementation des émissions de GES, en commençant par l'élaboration de politiques visant à réduire les émissions de GES des secteurs de l'électricité et des transports. S'il y a lieu, les règlements fédéraux relatifs à l'environnement seront harmonisés avec ceux des États-Unis.

En août 2012, Environnement Canada a publié son rapport intitulé *Tendances en matière d'émissions au Canada 2012*, qui présente en détail la contribution prévue du Canada à l'atteinte

de l'objectif de réduction des GES d'ici 2020, établi en vertu de l'Accord de Copenhague. Pour la première fois, ce rapport inclut les prévisions en matière d'émissions imputables à l'affectation des terres, aux changements dans l'affectation des terres et à la foresterie. D'après les prévisions du rapport, le Canada est à mi-chemin de l'objectif de réduction des GES qu'il compte atteindre d'ici 2020.

À l'échelle provinciale, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique demeurent des membres actifs de la Western Climate Initiative, partenariat regroupant des instances indépendantes qui collaborent pour définir, évaluer et mettre en œuvre des politiques visant à lutter contre les changements climatiques à l'échelle régionale.

En juin 2012, le Québec a annoncé qu'il injecterait 2,7 G\$ dans des programmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, dans le but d'atteindre, d'ici 2020, son objectif de réduction des GES de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. La province a annoncé la mise en place, au début de 2013, d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES.

La Colombie-Britannique a adopté la *Loi sur la réduction des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Reduction Act)* en 2008. Cette loi autorise des plafonds rigoureux pour les émissions de GES (33 % en dessous des niveaux de 2007 d'ici 2020 et 80 % d'ici 2050), sert de base législative à l'établissement d'un cadre de plafonnement et d'échange axé sur le marché et désigne l'autorité chargée de la réglementation relative à la déclaration des émissions. La Colombie-Britannique a élaboré le cadre institutionnel initial pour les échanges de crédits d'émissions de carbone dans l'esprit de l'objectif d'une fonction publique « neutre en carbone » d'ici 2012, ce qui incluait la création d'une société d'État provinciale, la Pacific Carbon Trust. Les crédits d'émissions de carbone du secteur forestier peuvent être utilisés pour contribuer à l'engagement qu'a pris la province de devenir un gouvernement neutre en carbone.

En 2011, le gouvernement de la Colombie-Britannique a proposé un Forest Carbon Offset Protocol (FCOP), destiné à guider la conception, l'élaboration, la quantification et la vérification des crédits d'émissions de carbone du secteur forestier de la province. Ce protocole vise les crédits d'émissions générés en Colombie-Britannique sur des terres privées ou publiques. Les activités d'atténuation des émissions de carbone forestier admissibles en vertu du protocole sont les suivantes : reforestation, amélioration des méthodes d'aménagement des forêts et conservation des forêts.

Utiliser le bois pour atténuer les changements climatiques

En 2011-2012, le CCMF a mis sur pied un groupe de travail à court terme sur l'utilisation du bois pour atténuer les changements climatiques, chargé d'exploiter les qualités environnementales du bois et de promouvoir les avantages de l'utilisation du bois pour l'atténuation des effets des changements climatiques. Cette initiative donnait suite à un engagement préalable du CCMF visant à promouvoir le bois comme matériau de construction, comme source d'énergie renouvelable et pour le bioraffinage. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en œuvre ensemble cette nouvelle initiative afin d'échanger

les connaissances et les pratiques exemplaires susceptibles de favoriser une utilisation accrue du bois.

4. Infestation de dendroctones du pin ponderosa dans l'Ouest canadien

Le dendroctone du pin ponderosa est un insecte indigène des forêts de l'ouest de l'Amérique du Nord dont l'infestation a causé de vastes pertes de bois d'œuvre en Colombie-Britannique. Depuis le début de l'épidémie, au début des années 1990, cet insecte a détruit plus de la moitié du volume de pin commercial de la Colombie-Britannique, surtout dans les peuplements denses de pin ponderosa du centre de la région intérieure de la province.

Depuis, le dendroctone s'est répandu bien au-delà de son aire de répartition historique, dans le nord de la Colombie-Britannique et vers l'est, dans la forêt boréale et le centre-nord de l'Alberta. Les scientifiques évaluent présentement le risque de propagation du dendroctone vers l'est, dans la forêt boréale du Canada, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le secteur forestier canadien et sur le bien-être des collectivités tributaires de la forêt dans la région boréale du Canada.

En raison du rôle essentiel que joue le secteur forestier dans l'ensemble de l'économie canadienne et de la menace grandissante que représente le dendroctone du pin ponderosa pour les forêts de l'Ouest canadien, le gouvernement du Canada s'inquiète des conséquences de l'infestation sur les communautés forestières et collabore avec les provinces, les territoires et les collectivités du Canada pour relever les défis que cette infestation représente.

Le CCMF regroupe des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui travaillent en étroite collaboration dans le cadre de la Stratégie nationale canadienne de lutte contre les ravageurs forestiers, en utilisant une approche coordonnée visant à gérer les risques liés aux ravageurs forestiers, y compris le dendroctone du pin ponderosa. Grâce à ces efforts, on peut détecter les dendroctones plus rapidement et gérer les risques liés à la croissance et à la propagation de la population.

5. Politique commerciale

En plus de l'*Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux* conclu avec les États-Unis et de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (1994), le Canada a conclu des accords avec la Colombie (2011), le Pérou (2009), l'Association européenne de libre-échange (2009), le Costa Rica (2002), le Chili (1997) et Israël (1997). Le Canada a également signé des accords de libre-échange avec le Honduras (2011), le Panama (2010) et la Jordanie (2009), qui sont en cours de mise en œuvre.

Actuellement, des négociations visant des accords de libre-échange sont en cours avec l'Union européenne, ainsi qu'avec le Maroc, la Corée du Sud, la Communauté andine, la Communauté des Caraïbes, la République dominicaine, l'Inde, Singapour, l'Ukraine, le Guatemala, le Nicaragua et El Salvador. Le Canada a également amorcé des discussions commerciales

exploratoires avec la Turquie, la Thaïlande et le Mercosur. Après la publication, en 2012, d'une étude conjointe qui examine la faisabilité d'un accord de libre-échange, le Canada a entamé des négociations en vue d'un accord de partenariat économique avec le Japon. En 2012, il a également été invité à participer aux négociations en cours relatives au Partenariat transpacifique.

6. Mesures phytosanitaires

Le Canada a fait preuve de leadership en matière de mesures phytosanitaires en mettant sur pied des systèmes d'homologation des exportations de bois et des emballages en bois. Le programme canadien de certification des produits de bois traités à la chaleur (PCCPBTC) est le système d'homologation officiel pour l'exportation de bois vers des pays qui exigent le traitement à la chaleur avant l'entrée du bois sur leur territoire. Le Programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois (PCCMEB) permet de garantir que les matériaux d'emballage en bois utilisés pour les exportations satisfont à la norme internationale NIMP-15.

Les experts canadiens continuent de jouer un rôle actif au sein des tribunes internationales consacrées aux mesures phytosanitaires, à savoir l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).

III. Facteurs qui déterminent le marché

Le secteur forestier canadien s'est lentement remis du ralentissement économique mondial de 2008-2009. Cette reprise a été principalement favorisée par la demande croissante de l'Asie (particulièrement la Chine et la Corée du Sud) pour les produits du bois. La valeur des exportations de produits ligneux du Canada vers la Chine a été multipliée par près de 46 entre 2001 et 2011.

On a observé une forte demande de papier et de carton en Inde – les exportations vers ce pays ont augmenté de 300,4 % de 2002 à 2011. De la même façon, la demande de pâte canadienne a été forte en Chine, vers laquelle les exportations ont augmenté de 282,7 % de 2002 à 2011.

Il faut cependant noter que les États-Unis constituent encore le marché le plus important pour les produits forestiers canadiens; toutefois, en ce qui concerne le pourcentage du total des exportations forestières, la part du marché américain a décliné. Par exemple, environ 80 % des exportations de produits forestiers étaient destinées aux États-Unis en 2002, comparativement à 61,4 % en 2011. Inversement, les exportations de produits forestiers vers la Chine sont passées de 1,8 % en 2002 à 15,6 % en 2011. Cette situation s'explique en partie par le fait que l'économie américaine connaît une lente reprise. Aux États-Unis, le taux de chômage a stagné à 8,1 % (en août 2012) et le nombre actuel de mises en chantier (746 000 unités en juillet 2012 – taux annuel ajusté régulièrement) demeure bien en deçà du record de 2,07 millions de mises en chantier enregistré en 2005.

De nombreuses difficultés attendent le secteur forestier canadien, notamment la hausse du coût de l'énergie, un dollar fort et une concurrence étrangère de plus en plus vive.

De nouvelles possibilités

Bien que de nombreux marchés traditionnels des produits forestiers canadiens soient arrivés à maturité, il existe encore des possibilités de croissance sur les marchés en développement ou émergents. Ces possibilités comprennent l'utilisation croissante du bois dans la construction non résidentielle et d'immeubles de hauteur moyenne et l'amélioration des possibilités d'exportation outre-mer des produits du bois canadien sur les marchés émergents. Les changements climatiques et une meilleure reconnaissance des bienfaits environnementaux du bois se traduisent également par des débouchés pour les produits ligneux, comme la bioénergie et les biocarburants de nouvelle génération.

Prix de l'énergie

Le prix du pétrole (West Texas Intermediate) augmente de manière constante depuis 2001 – le baril valait alors 25,95 \$ US. De 2001 à 2008, le prix du baril de pétrole a augmenté de 281 %, pour s'établir à 99,57 \$ US. Il a reculé à 61,95 \$ US en 2009, au plus fort de la récession, avant de remonter à un prix moyen de 79,40 \$ en 2010. Il a continué d'augmenter pour atteindre environ 94,87 \$ US en 2011 et 98,15 \$ US pendant les six premiers mois de 2012.

La hausse constante des coûts de l'énergie cause des problèmes à l'industrie forestière. Au fil des ans, l'industrie des pâtes et papiers a été particulièrement touchée par cette hausse. L'augmentation du prix du pétrole peut créer des possibilités pour les sources d'énergie de remplacement, comme la bioénergie et les biocarburants.

Taux de change

Parce que la plupart des produits forestiers canadiens sont négociés en dollars américains, les taux de change continueront à avoir une forte incidence sur la prospérité du secteur forestier, et ce, même si celui-ci acquitte la plupart de ses factures en dollars canadiens. Le dollar canadien est demeuré fort par rapport au dollar américain au cours des cinq dernières années, s'établissant en moyenne à 0,93 \$ US en 2007, atteignant 1,01 \$ US en 2011. Pendant les huit premiers mois de 2012, le dollar canadien valait en moyenne 1 \$ US (parité). La force du dollar va inévitablement influencer sur la rentabilité à court terme des entreprises canadiennes vendant des produits forestiers.

Marché de l'habitation des États-Unis

Le marché de l'habitation américain est la principale force motrice de l'industrie du bois d'œuvre résineux et des panneaux de bois en Amérique du Nord. La reprise économique sur ce marché demeure lente. À titre de comparaison, le nombre de mises en chantier avait atteint le niveau record de 2,1 millions d'unités en 2005. En 2011, le nombre de mises en chantier a atteint seulement 30 % du niveau de 2005, avec 609 200 unités.

La demande américaine de bois d'œuvre résineux a donc diminué, ce qui a entraîné une baisse de 67 % des exportations de bois d'œuvre résineux provenant du Canada entre 2005 et 2011. Il est probable que le marché de l'habitation ne soit totalement rétabli que dans quelques années, car il existe encore un excédent d'habitations disponibles sur le marché, ce qui a eu des répercussions sur la construction de nouvelles maisons.

Le prix des logements aux États-Unis semble se stabiliser et d'après les chiffres récents, il stagne ou augmente très légèrement à l'échelle nationale¹.

Même si le Canada a profité d'une forte demande chinoise visant le bois d'œuvre, de nombreux producteurs de bois d'œuvre canadiens connaissent des difficultés économiques, car la construction aux États-Unis est le principal facteur qui détermine la demande sur le marché pour les produits ligneux canadiens (en particulier le bois d'œuvre). Les pertes de l'industrie sont également dues à la force du dollar canadien et au fait que la reprise sur le marché de l'habitation des États-Unis prend plus de temps que prévu.

Évolution de la demande mondiale de papier

On prévoit que le secteur des pâtes et papiers réalisera enfin un petit profit avant impôt cette année (229 M\$), selon un rapport récent du Conference Board du Canada². Le Conference Board prévoit que l'industrie réalisera des profits annuels de plus de 600 M\$ d'ici 2016. La demande de produits de papier en Amérique du Nord continue de chuter malgré quelques possibilités de croissance sur les marchés émergents comme la Chine et l'Inde. À court terme, l'incertitude économique mondiale pourrait modérer la croissance.

Bien qu'on observe certaines perspectives encourageantes pour l'industrie, certains problèmes présentent un risque à long terme :

- l'appréciation constante du dollar canadien;
- le passage des médias imprimés aux médias électroniques;
- le prix du pétrole brut, qui influe sur les coûts de l'énergie et du transport.

Ces problèmes peuvent sembler importants, mais il existe également des possibilités pour l'industrie :

- Les économies qui se développent rapidement dans des pays comme la Chine et l'Inde, où la consommation de papier par habitant est beaucoup plus faible que dans les pays développés. Cela crée des occasions non négligeables d'accroître la part des produits sur ces nouveaux marchés. La croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie vont faire augmenter la demande.
- Les marchés à créneau ou spécialisés (p. ex. papiers couchés, emballages souples) présentent un potentiel de croissance en raison de la hausse du revenu disponible, qui devrait faire augmenter la demande d'articles comme la tapisserie et le papier-cadeau.

¹ FEA *Macroeconomic Advisor Report*, mai 2012

² Conference Board du Canada. (extrait) *Rise of Electronic Media and Readers Putting a Damper on Paper Products Industry*, 25 juin 2012.

- L'intensification du commerce électronique va stimuler la demande de papier d'emballage, comme les boîtes en carton ondulé nécessaires aux expéditions.

IV. Croissance des secteurs des marchés de produits forestiers

1. Politique énergétique reliée au bois

Le secteur forestier canadien utilise à grande échelle la biomasse forestière pour générer à la fois la chaleur et l'électricité utilisées dans les processus industriels et vendues à des tiers. En 2009, la puissance installée issue de la biomasse était de 1 671 MW, principalement dans les usines de pâtes et papiers et dans les scieries. De plus, plusieurs producteurs d'électricité indépendants génèrent de l'électricité en brûlant des déchets ligneux et d'autres matières issues de la biomasse. Environ 6,5 % de l'énergie secondaire totale consommée au Canada provient de la biomasse forestière.

En 1990, les combustibles fossiles comblaient 38 % des besoins énergétiques du secteur forestier. En tentant de modifier les sources d'approvisionnement en combustible et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie, on a entraîné une baisse de 22 % de l'utilisation des combustibles fossiles, observée en 2009. Au cours de la même période, l'utilisation par le secteur de la bioénergie et d'autres sources renouvelables d'énergie est passée de 62 % à 78 %.

La capacité de production de granules de bois du Canada est passée de 500 000 tonnes en 2002 à 3,2 millions de tonnes en 2011. Le Canada continue de s'intéresser de près à l'élaboration de combustibles liquides à partir de la biomasse. La norme fédérale en matière de carburants renouvelables, qui est entrée en vigueur dans la plupart des régions du pays en décembre 2010, exige que l'essence vendue au Canada contienne en moyenne 5 % de combustible renouvelable. La production et l'utilisation de biodiesel au Canada en sont encore aux étapes préliminaires. La norme fédérale comporte des dispositions exigeant une moyenne de 2 % de combustible renouvelable dans le diesel et l'huile de chauffage distillée. Cette exigence est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

2. Produits ligneux certifiés

Les différents paliers de gouvernement et les diverses associations d'entreprises du secteur de la foresterie et des produits ligneux ont mis en place divers programmes et politiques afin de favoriser l'utilisation durable du bois à l'échelle nationale et internationale, que ce soit au stade de la récolte, de la transformation ou de la consommation. Par exemple, de nombreux gouvernements provinciaux ont adopté des politiques et lignes directrices exigeant des entreprises du secteur des pâtes et papiers qu'elles utilisent la fibre de bois existante (provenant d'usines de transformation primaire comme des scieries et d'autres usines de transformation) avant de leur accorder une tenure forestière. On garantit ainsi que la fibre de bois existante soit utilisée efficacement avant la création de nouvelles zones de récolte.

Plus que jamais, les intervenants du marché se préoccupent des enjeux environnementaux, et la demande de produits forestiers certifiés continue d'augmenter. Les membres de l'industrie canadienne des produits forestiers, qui reconnaissent l'intérêt grandissant du marché pour les produits forestiers certifiés, ont mis en place un processus de certification des forêts afin d'améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier et d'afficher leur engagement en matière de gestion durable des ressources forestières. Le Canada dispose actuellement de 40 % des zones forestières certifiées de la planète. À la fin de l'année 2011, 158,5 millions d'hectares ont été certifiés en vertu d'un des trois systèmes canadiens de certification des forêts : Association canadienne de normalisation (CSA) – 57,1 millions d'hectares; Sustainable Forestry Initiative (SFI) – 55,1 millions d'hectares; Forest Stewardship Council (FSC) – 46,3 millions d'hectares³.

3. Produits ligneux à valeur ajoutée

Dans le contexte canadien, les produits ligneux à valeur ajoutée comprennent les fenêtres et les portes en bois, les maisons préfabriquées, les produits de menuiserie, les bardeaux et les bardeaux de fente, les conteneurs et les palettes, les produits de bois d'ingénierie, tels que les poutres en I et les fermes, et d'autres produits de charpente.

Le succès des produits de bois d'ingénierie sur le marché, le remplacement du bois massif de large dimension par le bois d'ingénierie et le remplacement des maisons de type classique par des maisons préfabriquées ont tous contribué à la croissance phénoménale de cette industrie, qui s'est amorcée au milieu des années 1990. Depuis, cette croissance a ralenti, après avoir atteint un sommet de 11 G\$ en 2006, avant de redescendre à 8,7 G\$ en 2010.

En 2011, environ 1,27 G\$ de produits à valeur ajoutée ont été exportés, et ce, presque entièrement vers le marché américain (91,4 %). En 2011, la valeur totale des exportations de produits ligneux à valeur ajoutée a continué à diminuer, fléchissant de 4,1 % par rapport à 2010. Entre 2010 et 2011, les importations de produits ligneux à valeur ajoutée ont augmenté de 2 %, pour atteindre 1,34 G\$.

L'industrie à valeur ajoutée a été touchée par la faiblesse continue du marché de l'habitation aux États-Unis (qui a fait baisser la demande de produits ligneux canadiens), et par le maintien de la valeur du dollar canadien à un niveau élevé (qui a entraîné une diminution des revenus en dollars canadiens découlant des marchés américains). De plus, bien que le Canada ait créé certains marchés à créneaux dans ce secteur, il se heurte à une concurrence accrue de la part de l'Asie.

4. Bois de sciage résineux

Entre 2007 et 2011, la production de bois de sciage résineux a diminué de 26,4 % pour atteindre 51,9 millions de mètres cubes. Au cours de cette période, les prix du bois de sciage résineux nord-américain ont reculé de 4 %, tandis que les exportations canadiennes de bois de sciage résineux vers les États-Unis ont diminué de 47 %. La mauvaise santé chronique du secteur de

³ Si une forêt est certifiée par plus d'une norme (ISO, CSA, FSC, SFI), la superficie n'est comptée qu'une fois; le total des territoires certifiés peut donc être inférieur à la somme des totaux individuels.

l'habitation des États-Unis a été un facteur clé de ce déclin. La faiblesse de ce secteur est attribuable au taux de chômage, à une croissance économique morose et au grand nombre de maisons invendues.

Les producteurs de bois de sciage résineux sont optimistes en raison de la forte demande provenant de Chine. De 2001 à 2011, les exportations de bois de sciage résineux vers la Chine ont été multipliées par près de 80 en volume, passant de 91 253 m³ à 7 345 227 m³. Entre 2007 et 2011 seulement, le volume des exportations de bois d'œuvre résineux a été multiplié par plus de 11. En Chine, la demande est de plus en plus stimulée par les projets gouvernementaux de construction de logements, alors que le rythme de construction de logements privés à plusieurs étages a ralenti.

Bien que la valeur des exportations du bois d'œuvre résineux ait diminué de 13,8 % pendant la première moitié de 2012 par rapport à la même période en 2011, le volume des exportations du bois d'œuvre résineux vers la Chine a augmenté de 3,2 % pendant cette période. Depuis le début de l'année, la Chine représente 22,4 % des exportations totales de bois de sciage résineux (en volume). Ces données donnent à penser que la Chine va demeurer un marché essentiel à court terme pour le bois de sciage résineux canadien. Alors que la reprise se poursuit sur le marché américain du logement, on prévoit que la demande américaine de bois de sciage résineux va reprendre, ce qui fera augmenter les exportations canadiennes de bois de sciage résineux.

5. Panneau de lamelles orientées (OSB)

Les panneaux OSB représentent la part du lion des exportations de panneaux structuraux du Canada, dont la plupart sont destinés au marché américain. En 2006, les panneaux OSB représentaient plus de 82 % du volume de production total de panneaux structuraux. Ce pourcentage est passé à 74,6 % (2011). On s'attend à ce que la reprise du marché de l'habitation des États-Unis s'accompagne d'une augmentation de la part des panneaux OSB dans la production de panneaux structuraux au Canada.

La diminution de la demande de panneaux OSB canadiens est uniquement attribuable à la crise du marché de l'habitation des États-Unis. Entre 2007 et 2011, la valeur totale des exportations canadiennes de panneaux OSB a reculé de plus de 50 %, tandis qu'elle diminuait de 54,5 % à destination des États-Unis. Ce n'est pas négligeable, car les États-Unis sont de loin le plus grand consommateur de panneaux OSB canadiens, dont plus de 82,1 % ont été exportés vers ce pays en 2011. En Amérique du Nord, le prix moyen des panneaux OSB a fortement baissé en 2011 par rapport à 2010 (de 15,6 %), pour atteindre 186 \$ US par millier de pieds carrés. Toutefois, le prix des panneaux OSB a rebondi au cours des sept premiers mois de 2012, affichant une augmentation de 22 % par rapport à la même période en 2011.

6. Papier et carton

La valeur des exportations canadiennes de papier et de carton a diminué de 36,7 % entre 2005 et 2011 pour atteindre 9,7 G\$. L'industrie demeure confrontée à un dollar canadien élevé et au prix

élevé de la fibre de bois et de l'énergie, facteurs qui ont fait baisser les marges de profit des producteurs. De plus, les médias en ligne ont livré une concurrence fructueuse aux médias imprimés, ce qui a érodé fortement la part de marché du papier, tandis que le secteur du papier d'impression et d'écriture a été touché par la popularité croissante des appareils de lecture électroniques. Étant donné la maturité du marché nord-américain, les possibilités de croissance demeurent limitées pour le papier et le carton.

7. Pâte de bois

En 2011, la valeur des exportations de pâte de bois canadienne a augmenté de 3,4 %, tandis que le volume de production total de pâte de bois du Canada est resté stable (-0,3 %) par rapport à 2010. Cette augmentation de la valeur des exportations de pâte de bois canadienne a été favorisée par une croissance considérable de la demande sur les marchés asiatiques où l'industrie du papier (important facteur de la demande de pâte) a connu une forte croissance. La valeur des exportations de pâte canadienne a augmenté à un rythme annuel moyen de 16,1 % de 2002 à 2011. Cette croissance a été alimentée par deux facteurs principaux. Premièrement, la Chine a grandement accru sa capacité de fabrication de papier, ce qui fait augmenter la demande de pâte. Deuxièmement, la Chine a fortement réduit ses approvisionnements nationaux en pâte non ligneuse (p. ex. roseau, bambou et bagasse); les producteurs de papier chinois s'approvisionnent donc à l'étranger pour combler leurs besoins en matière de production de papier. Il est probable que la Chine va continuer à diminuer sa capacité de production de pâte selon des méthodes non économiques et fortement polluantes.

À long terme, les producteurs de pâte canadiens continueront probablement de profiter de la demande accrue de pâte en provenance de Chine, et le Canada continuera à expédier son principal produit (la pâte kraft blanchie de résineux de l'hémisphère nord) vers la Chine. Toutefois, la concurrence bon marché à l'étranger jouera un rôle dans la détermination de la part de marché du Canada. Depuis 2006, la part canadienne des importations de pâte de la Chine a légèrement augmenté, passant de 27 à 28,1 % en 2011. Au cours de la même période, la part du Brésil est passée de 12,4 à 15,4 %, tandis que celle des États-Unis est passée de 10,5 à 12,9 %. Si les Canadiens sont capables de maintenir ou même d'augmenter leur part du marché de la pâte en Chine, ils profiteront d'une moins grande dépendance vis-à-vis du marché américain de pâte de papier – qui présente peu de possibilités d'expansion. En 2011, les exportations de pâte vers la Chine comptaient pour 34,4 % des exportations totales du Canada, pourcentage légèrement inférieur aux exportations canadiennes vers les États-Unis, qui représentent 38,6 %.

L'Inde présente des possibilités pour les producteurs canadiens de pâte pour transformation chimique, car elle y est utilisée pour la production de fibre de rayonne. Le groupe indien Aditya Birla possède une participation majoritaire dans deux usines de pâte pour transformation chimique du Nouveau-Brunswick et a récemment annoncé l'achat d'une usine à pâte inactive dans le nord-ouest de l'Ontario, qu'elle convertira afin de produire de la pâte pour transformation chimique.

Annexe

Statistiques et perspectives

* Les données de 2012 et 2013 sont estimatives.

Bois de sciage résineux (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	37 712	37 992	40 468	41 579
Consommation apparente	16 661	-----	15 762	15 917
Importations	815	NA	840	766
Exportations	21 866	23 797	25 546	26 428

Placage et billes de sciage de conifère (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011
Importations	2 469	2 147
Consommation apparente	106 811	104 875
Exportations (totales)	3 630	5 244

Bois de sciage feuillu (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	955	866	986	1 070
Consommation apparente	1 011	----	1 052	1 148
Importations	565	NA	501	519
Exportations (totales)	509	375	435	441

Panneaux de lamelles orientées (panneaux OSB) (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	4 423	4 660	5 233	5 313
Consommation apparente	1 665	1 335	1 969	1 708
Importations	131	110	110	110
Exportations (totales)	2 889	3 435	3 374	3 715

Contreplaqué (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	2 005	2 017	2 064	2 070
Consommation apparente	3 613	3 552	3 473	3 459
Importations	1 909	1 896	1 823	1 869
Exportations (totales)	301	361	414	480

Panneaux de particules agglomérées (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	6 157	6 369	7 002	7 021
Consommation apparente	3 843	2 866	3 272	3 021
Importations	1 276	618	440	475
Exportations (totales)	3 590	4 121	4 170	4 475

Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF) (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	793	767	799	800
Consommation apparente	685	562	600	601
Importations	300	240	256	262
Exportations (totales)	408	445	455	461

Panneaux de fibres (en milliers de mètres cubes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	884	847	901	901
Consommation apparente	958	825	904	911
Importations	651	579	618	633
Exportations (totales)	577	601	615	623

Pâte de bois (en milliers de tonnes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	18 936	18 287	18 814	18 954
Consommation apparente	9 858	8 839	9 017	8 843
Importations	227	227	298	287
Exportations (totales)	9 305	9 675	10 095	10 398

Papier et carton (en milliers de tonnes)

	2010	2011	2012*	2013*
Production	12 733	12 056	11 869	11 789
Consommation apparente	5 916	5 929	5 370	5 287
Importations	2 647	3 426	2 538	2 495
Exportations (totales)	9 464	9 553	9 037	8 997

NA – Données non accessibles

Les secteurs ombragés en bleu indiquent des données révisées en 2010.

Remarque : On a rajusté les chiffres ci-dessus pour tenir compte des volumes réels comparativement aux volumes nominaux. Les chiffres correspondent à ceux qui ont été fournis dans le document *2012 UNECE Timber Committee Forecasts (produits forestiers)*.